

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 129 (2003)  
**Heft:** 24: Montrer Suisse

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 20 ans d'innovation et de continuité

à des dommages-intérêts s'il n'a pas été correctement exécuté, voire pas rempli du tout. Si la rupture de contrat est particulièrement grave et va jusqu'à léser la personne du créancier, une indemnité pour tort moral peut s'ajouter aux dommages-intérêts.

Le droit des contrats prévoit des délais de prescription de un an, cinq ans et dix ans. Un délai d'un an s'applique notamment aux prétentions résultant des contrats de vente et d'entreprise. Ce délai s'élève à cinq ans pour les défauts affectant des immeubles et ce, aussi bien dans la construction que dans la vente.

Ces différents délais peuvent être raccourcis ou prolongés par contrat, mais le prolongement au-delà de la limite légale supérieure de dix ans n'est pas possible.

Le délai de prescription commence à courir dès l'échéance d'une créance. Or cette date est en elle-même déjà susceptible de notables disputes.

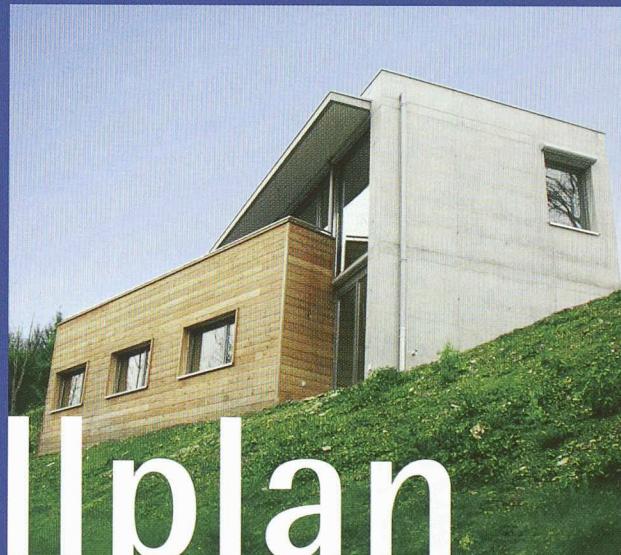
## La dernière chance

Cela étant, une créance peut encore être présentée hors délai de prescription, si elle n'était pas prescrite au moment où elle aurait pu être comptabilisée avec d'autres. L'espoir est également permis si l'invocation de la prescription par le débiteur constitue un abus de droit.

Jürg Gasche, service juridique SIA

Les architectes doivent être au courant des principales règles gouvernant la prescription, comme cela ressort d'un arrêt rendu par le tribunal fédéral en 2002. Les juges ont en l'occurrence retenu le principe suivant : « On peut en effet concevoir que l'architecte, sans être juriste, doive connaître le système juridique des défauts de la construction instauré par la loi et les normes SIA, en particulier les questions qui touchent à la préemption ou à la prescription des droits du maître, en sorte qu'il soit tenu dans une certaine mesure d'orienter celui-ci à cet égard. » (Arrêt 4C.14/2002 du 5 juillet 2002)

Projet: Villa d'habitation Da Fonte, Paudex  
Client: Atelier d'architecture Ralph Bissegger & Marco Caravaglio, Aigle



# Allplan 2003

L'outil adapté  
aux architectes et  
aux ingénieurs



Distribution et support  
pour la Suisse romande:  
ACOSOFT SA  
1870 Monthey  
024 / 471 94 81  
[www.acosoft.ch](http://www.acosoft.ch)



NEMETSCHEN  
FIDES & PARTNER AG

# CONCOURS

## Organisateur et renseignements

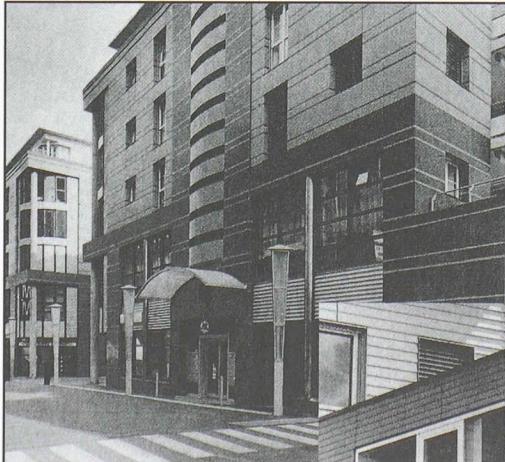
### Sujet

Cl: concours d'idées - CP: concours de projet  
 PO: procédure ouverte - PO: préqualification  
 DH: offre d'horticulteur  
 MFP: mandat d'études parallèles

### Conditions d'admission (Composition du jury - professionnels)

TRACÉS  
N°  
Page

		Date reddition (Date limite d'inscription)
<b>Concours européen «art nomade»</b> arthnomade@montpellier. archi.fr <www.ealr-gata.org>	<b>Architecte éphémère pour- vant accueillir des spectacles de 300 places</b> (CP, PO) - nouveau	(18 décembre 2003) avril 2004
Bürgergemeinde Biel Karl-Meinhäus-Strasse 8 CH - 3002 Biel info@bgbiel-bienne.ch	<b>Nouveau «Workhof» à Bielne</b> (CP, PO)	15 avril 2004 (19 décembre 2003)
ibe Institut bau+ energie AG Höhenweg 17 CH - 3006 Berne <www.ibe.ch>	<b>Maison passive et Minergie-P</b> - Assainissements exemplaires de logements individuels de 24 appartements maximum (CI, PO)	15 avril 2004 entreprises générales de l'ensemble de la Suisse envisegeant de rénover un bâtiment existant (réalisation jusqu'à fin 2005)
Office fédéral de la culture Hallwylstrasse 15 CH - 3003 Berne	<b>Bourses fédérales d'art et d'architecture</b> (CP 2 degrés, PO)	30 janvier 2004 Artistes et architectes établis en Suisse, âgés de moins de quarante ans
International High-Rise Award p/a Ingo Schrader architekt Fax +49 69 154 095 95 highrise@schrader-architekt.de <www.highrise-frankfurt.de>	<b>Prix international concernant les immeubles de plus de 100 m. de hauteur, achevés depuis moins de 18 mois</b> - nouveau	31 janvier 2004 Architectes du monde entier (Dominique Perrault, Nicolas Grimshaw, Jörg Schlaich)
Bundesimmobiliengesellschaft p/a Architekturbüro Kampits u. Gameith KEG Nibelungenstrasse 76 A - 8010 Graz Fax +43 316/327 599-22 KFU03@kampits.at <www.kampits.at>	<b>Centre pour les bio-sciences moléculaires - ZMB</b> (CP, PO)	26 février 2004 Architectes du monde entier (Gertrude Kaufmann, Günter Hofmann, Barbara Nehring, Thomas Mrak, Bernhard Häfner, Brigit Rudacs, Peter Wipfler)
Séminaire Robert Auzelle seminaire.robert.auzelle@ wanadoo.fr <www.arturbain.fr>	<b>Concours sur le thème «La publicité extérieure, l'archi- tecture et le paysage»</b> - nouveau	26 février 2004 Architectes de l'Union européenne et de Suisse (11 mars 2004) 11 mai 2005



**Ray sa**  
façades ventilées

Rue Pierre-Yerly 1 / Z.I. 2  
CH-1762 Givisiez  
Tél. 026 466 4772  
Fax 026 466 32 10  
E-mail: raySA@bluewin.ch